

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 mai 2022**  
~~~~~

**NOUVELLES MOBILITÉS DURABLES EN VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 mai 2022 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 12 mai 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Jocelyne KUZNIAK, Mme Monique GIBERT, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-François SOTO, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Bernard GOUZIN à M. Claude CARCELLER, M. Daniel JAUDON à M. Henry MARTINEZ.

Excusés

M. Robert SIEGEL, M. Christian VILONG, M. Gregory BRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Nicolas ROUSSARD.

Quorum : 16	Présents : 38	Votants : 42	Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 5211-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 en date du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence en matière d'aménagement de l'espace ;

VU la délibération n°1376 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2016 relative à l'approbation du projet de territoire 2016-2025 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°2510 du Conseil communautaire en date du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault pour la période 2021-2027.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 février 2021 relative au positionnement de la Communauté de communes sur la prise de compétence mobilités initiée par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

CONSIDERANT les orientations stratégiques et programme d'actions du schéma de mobilité et du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Cœur d'Hérault en faveur du développement d'une mobilité durable sur le territoire,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de développement des services de la vie quotidienne pour tous et en conformité avec son Projet de Territoire 2016-2025 actualisé pour la période 2021-2027 (notamment l'objectif stratégique n°11 : « Proposer des mobilités fluides, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule personnel »), l'engagement de la Communauté de communes est de chercher des solutions de mobilité s'inscrivant dans une démarche de service à la population, créer un service de transport à la demande, favoriser les déplacements multimodaux et développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture,

CONSIDERANT que les mobilités sont au cœur de véritables enjeux territoriaux :

- Le territoire, à dominante rurale, connaît un développement démographique soutenu (+2%/an) et l'utilisation de la voiture représente plus de 80% des déplacements et 66% des émissions de Gaz à Effet de Serre.
- Il existe encore peu de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements effectués en local, alors que 70 000 déplacements s'effectuent quotidiennement au sein de la CCVH (dont 40% vers Gignac).

- 12% des ménages déclarent ne pas avoir de véhicule.
- Le transport régulier ne permet de répondre que partiellement aux besoins de déplacement locaux (accès aux services, emploi et équipements).

CONSIDERANT que la Communauté de communes porte la maîtrise d'ouvrage du Pôle d'échange multimodal de Gignac,

CONSIDERANT que la Communauté de communes prévoit pour ce faire de réaliser une expérimentation pour développer des solutions de mobilité de proximité plus écologiques et inclusives, en lien avec la création d'un pôle d'échange multimodal sur son territoire,

CONSIDERANT que le projet consiste à :

- Expérimenter des services de transport à la demande et de location de vélos à assistance électrique dont les contours seront définis au moyen d'une analyse des besoins concertée, ainsi que des actions d'accompagnement au changement.
- Promouvoir leur usage et sensibiliser les habitants du territoire.
- Animer et évaluer la démarche pour pérenniser les services.

CONSIDERANT que ce projet contribue à l'organisation d'un dispositif de mobilité durable cohérent sur le territoire (PEM de Gignac, développement du covoiturage, aménagement de liaisons cyclables),

CONSIDERANT que le projet vise à renforcer l'offre de mobilité alternative pour donner accès aux services à tous les habitants du territoire, en local, et réduire la part modale de la voiture (accès aux services publics, à l'emploi, à l'offre touristique et culturelle dans le périmètre de la CCVH),

CONSIDERANT que l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « territoires de nouvelles mobilités durables » opéré par l'ADEME et ouvert le 7 janvier 2022, a pour objectif d'accompagner les territoires ruraux et périurbains pour faire émerger des solutions innovantes de mobilité durable et solidaire sous deux axes d'intervention :

- Axe 1 : acculturer, mutualiser, déployer pour une mobilité durable et solidaire sur tous les territoires périurbains et peu denses.
- Axe 2 : innover, expérimenter et évaluer des solutions/services de mobilité/démobilité des biens et des personnes.

CONSIDERANT qu'à ce titre une pré-candidature a été déposée le 31 mars 2022 afin de conduire les actions suivantes :

- Expérimenter un service de Transport à la demande et un service de location de vélos à assistance électriques.
- Animer, valoriser et évaluer la démarche par l'intermédiaire du recrutement d'un chargé de mission mobilité durable et de la réalisation d'actions de sensibilisation et de communication.
- Equiper les points d'attractivités du territoire de stationnements vélos adaptés (arceaux).

## **Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### **DÉCIDE**

#### **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver les plans de financement ci-annexés,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, et sans augmentation de la dépense pour la Communauté de communes, les plans de financement prévisionnels ainsi présentés,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2865

Publication le 24/05/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 24/05/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220523-6976A-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

## Plan de financement prévisionnel Vers de nouvelles mobilités en Vallée de l'Hérault - volet investissement

<i><b>DEPENSES</b></i>			<i><b>RECETTES</b></i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Achat équipement éligible	20 000 €	100%	ADEME (AMI Tenmod)	10 000 €	50%
			PART FINANCEURS	10 000 €	50%
			PART AUTOFINANCEMENT	10 000 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>100%</b>

## Plan de financement prévisionnel Vers de nouvelles mobilités en Vallée de l'Hérault - volet fonctionnement

<i><b>DEPENSES</b></i>			<i><b>RECETTES</b></i>		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Etudes et expérimentations	50 000 €	28%	ADEME (AMI Tenmod)	90 000 €	50%
Communication et animation	35 000 €	19%			
Dépenses de personnel	95 000 €	53%			
			PART FINANCEURS	90 000 €	50%
			PART AUTOFINANCEMENT	90 000 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>180 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>180 000 €</b>	<b>100%</b>